



PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

Étaient présents :

Mesdames, Éliette BESSE, Jeanine CARPENTIER, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Marie-Pierre PERRIER, Irène SERVIÈRES, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Marceau BOURDARIAS, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA.

Étaient absents excusés :

Madame Marion PATIENT qui a donné procuration à Madame Irène SERVIÈRES, Monsieur Pierre CHASSAING qui a donné procuration à Madame Joëlle CHARISSOU.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle CHARISSOU.

Approbation du procès-verbal du 03 avril 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 03 avril 2025 a été **approuvé à l'unanimité**.

Délibération n° 2025-24 : Recomposition du Conseil communautaire de Tulle Agglo précédant le renouvellement général des conseillers municipaux

Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux en 2026, le conseil communautaire de chaque EPCI doit être recomposé pour la nouvelle mandature (2026-2032).

La loi permet de convenir d'un accord local sur le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires.

Cet accord prévoit que la ville de TULLE baisse son quota de sièges à 17 au lieu de 20 afin que les autres communes rurales soient mieux représentées et que le conseil communautaire augmente le nombre de sièges à 76 au lieu de 73.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-25 Décision modificative n°1-Budget principal

Il s'agit d'une opération d'ordre au chapitre 041 (investissement dépenses et recettes). Il manque 3800 euros (travaux de la place). Cette écriture comptable est sans incidence financière.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-26 : Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la sante

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze lance une consultation pour la passation d'une convention de participation, volet santé qui garantit aux assurés et à leurs ayants-droits le versement de prestations de santé en relais et en complément de leur protection sociale de base.

Le maire propose de se joindre à la procédure de mise en concurrence de ladite convention et précise que l'adhésion reste libre à l'issue de la procédure.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2025-27 : Modification de la dénomination et numérotation des voies de la commune

Deux voies nouvelles sont à créer sur le territoire de CORNIL

Il est nécessaire de modifier la délibération n° 2019/24 du 1^{er} juillet 2019, comme suit :

- **Chemin de la Forêt**
Lauconie
- **Placette de la Colline**
Lauconie

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-28 : Motion pour le maintien du CFAI de TULLE

Le CFAI de TULLE est menacé de fermeture car la formation industrielle enseignée est déplacée à BRIVE.

Implanté dans le quartier de Souilhac à TULLE, le CFAI est intégré dans le périmètre du campus universitaire et réalise des formations en partenariat avec le CFA bâtiment de TULLE.

La création de la maison de l'Industrie à BRIVE s'est faite sans concertation avec les partenaires locaux

Brive et Tulle font partie du même Territoire d'Industrie qui constitue le volet territorial de la politique industrielle de l'État et construit une stratégie locale de réindustrialisation.

C'est également dans ce cadre que doit s'établir le partenariat entre les acteurs locaux.

Le Conseil municipal de CORNIL s'oppose donc fermement au risque de fermeture du CFAI de Tulle, annoncé sans la moindre concertation et contraire à toute politique d'aménagement du territoire.

Approuvé à l'unanimité

Informations diverses

➤ Battement d'Ailes

Dans le cadre des 20 ans du Battement d'Ailes un spectacle de marionnettes pour les enfants et adultes est proposé sur la place de la mairie le 19 septembre 2025.

Le coût du spectacle est de 1200 €. Le Battement d'Ailes demande une participation de la commune.

Après discussion, le conseil municipal propose à l'unanimité de prendre en charge la totalité du coût du spectacle.

➤ Chaudière de l'école

L'étude du CRER réalisée en 2024 préconise une chaudière à granulés dont le coût s'élève à environ 110 000 € H.T.

Le portage du projet peut se faire soit :

1. par la société d'économie mixte (SEM) ENREZE et la commune paie des coûts de fonctionnement incluant une part d'investissement mais cela impacte lourdement le budget fonctionnement.
2. par la commune en investissement pour l'achat et l'installation en bénéficiant de l'ensemble des subventions et délègue si elle le souhaite, l'entretien à la SEM.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à la deuxième solution.

➤ Modification du schéma de collecte

En juillet, des nouvelles colonnes pour le tri seront installées sur 8 sites et ne prendront que le vrac. Les anciens containers seront enlevés.

➤ Programma « Éclairons demain »

Le passage en LED se termine fin juin. 91 luminaires changés, 16 redéployés, 2 supprimés.

➤ Réfection enrobé et trottoirs rue du Puy Marut

Tulle'Agglo propose de diminuer la route à 5 mètres et d'agrandir le trottoir à 1,40 mètres.

Elle prend en charge l'enrobé et la réfection du trottoir. La commune prend en charge uniquement le revêtement du trottoir évalué à environ 12 000 €.

Questions Diverses

- Réunion publique jeudi 12 juin 2025 à 18h30 pour le tirage au sort des jurés d'assises.
- La cérémonie du 18 juin est à 18h00.

La séance est levée à 20h05.



Le maire,

Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Joëlle CHARISSOU